



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2235

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Silicotex - Avenant n° 1 à la convention d'application financière du 9 septembre 2008 avec la société Bluestar Silicones France**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Olivier, Mmes Palreja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2235**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Silicotex - Avenant n° 1 à la convention d'application financière du 9 septembre 2008 avec la société Bluestar Silicones France**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le pôle Techtera

Le pôle de compétitivité Techtera a pour mission de développer les filières des industries du textile et des matériaux souples de la région Rhône-Alpes en favorisant l'anticipation et en stimulant l'innovation des professionnels.

La stratégie 2009-2011 du pôle de compétitivité Techtera s'appuie sur 3 axes :

- retrouver la maîtrise de l'innovation dans la filière amont pour bénéficier de matières premières innovantes de qualité,
- renforcer la multifonctionnalité en innovant sur les technologies mises en œuvre sur différentes fonctionnalités (antibactérien, acoustique, dermato textile, communiquant, etc.),
- innover sur la composante matériau souple technologique.

L'ambition de Techtera est d'atteindre d'ici 2012 60 M€ de projets de recherche et de développement engagés. Chaque année, les projets labellisés par le pôle de compétitivité Techtera font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à la signature d'une convention cadre avec l'Etat dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention.

Le projet Silicotex

Dans le cadre du cinquième appel à projet lancé par l'Etat au titre du Fonds unique interministériel (FUI), la Communauté urbaine a décidé d'apporter son soutien au projet Silicotex labellisé par le pôle de compétitivité Techtera.

Le projet Silicotex est un projet de recherche et développement collaboratif qui vise à développer, en France et notamment en région Rhône-Alpes, un centre d'excellence intégrant les technologies liées aux silicones dans le textile. L'objectif est de permettre aux industriels de se renforcer et de se diversifier vers des marchés à haute valeur ajoutée, par le développement de textiles innovants -fils et étoffes- à base de silicones.

Les applications envisagées concernent les dispositifs médicaux (solutions de soins pour les maladies veineuses et lymphatiques, les pansements), la lingerie et les produits chauffants, les vêtements techniques ainsi que les applications industrielles thermiques.

Initié et porté par l'entreprise Ganzoni France, le projet Silicotex associe 15 partenaires, parmi lesquels 10 PME (Ganzoni France, Sulitec, MDB Texinov, MDG SA, Science et Surface, Guy Demarle, Massebeuf Textiles, Luxilon), quatre groupes industriels (HEF, CREAT, Bluestar Silicones France, DIM Brand Appareil) et un laboratoire de recherche (Université Claude Bernard Lyon 1 - UMR 5223 "Ingénierie des Matériaux Polymères").

Le programme a une durée de 36 mois.

Les impacts attendus

Silicotex doit générer 40 créations d'emplois directs. Le projet répond également à des enjeux environnementaux avec le remplacement de matériaux nocifs et des économies d'énergie ou de matière par la diminution du nombre d'opérations dans le process de fabrication.

Le budget global est de 6 310 686 €, soutenu à hauteur de 2 433 279 € par l'Etat et les collectivités territoriales.

La Communauté urbaine a apporté son concours financier au projet Silicotex par le biais d'une convention d'application financière avec la société Bluestar Silicones France pour un montant de 208 324 €, approuvée par délibération n° 2008-0158 du 8 juillet 2008.

Le comité de suivi du projet Silicotex a mis en évidence, au vu des objectifs du projet et de son déroulement, la nécessité de prolonger jusqu'au 30 septembre 2012 le projet Silicotex, tel que prévu dans la convention susvisée.

La société Bluestar Silicones France demande donc, auprès de la Communauté urbaine de Lyon, la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 30 septembre 2012.

Aussi, il est proposé à la Communauté urbaine de Lyon d'approuver cet avenant à la convention d'application financière initiale ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la durée de réalisation du projet Silicotex jusqu'au 30 septembre 2012,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière du 9 septembre 2008, à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Bluestar Silicones France.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 1374 le 11 septembre 2006 pour la somme de 600 000 € en dépenses.

4° - Le versement du solde, soit 69 393 € initialement prévu sur 2010, est reporté sur l'exercice 2013 - opération n° 1374 - compte 204 200 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.